



Creation d'une sarl suite a une snc (securite emploi des employé

Par **christire**, le **05/12/2009** à **21:07**

Bonjour,
Je suis gerant associ? d'une snc qui va devenir une sarl. Je voulais savoir si les employ?s garde leur poste au sein de la sarl ou s'ils peuvent etre licenci?? J'ai aussi une cogerante et je voulais savoir s'il etai possible de la licencier egalement ou si l'on devait la prendre obligatoirement?

Par **fabienne034**, le **06/12/2009** à **09:43**

Bonjour,
tout dépend si la sarl continue ou pas intégralement l'activité de la snc
le changement de personne morale n'implique pas la fin des contrats
pour tout savoir sur les sociétés, <http://www.fbls.net/STATUTS.htm>
le contrat peut être rompu par la snc, s'il ya pas de liens d'activités ou pour licenciement économique, ect.....
Pour tout savoir sur les contrats de travail: <http://www.fbls.net/contratdetravail.htm>

Par **christire**, le **06/12/2009** à **09:58**

la societe continu son activite cependant elle se regroupe avec 2 autres magasins afin de devenir une sarl franchisé au lieu de rester une snc donc je voulais savoir si les contracts des employés etait automatiquement repris par la la sarl ou s'il arrivait en fin de contrat?
de plus nous avons une co-gerante et nous voulons savoir de plus si elle doit etre intégré comme co-gerante ou si l'on peut s'en s'éparer?